



Madame Kathleen Weil  
Ministre de l'immigration, de la Diversité et de l'Inclusion  
360, rue McGill, 4e étage, Montréal (QC) H2Y 2E9

**Le 11 Avril 2017**

Objet : Suspension du Programme Entrepreneur et Travailleur Autonome

Madame la Ministre,

Nos membres ont été informés le 30 mars dernier de votre décision relative à la réception et au traitement des demandes de certificat de sélection présentées par les candidats de la catégorie de l'immigration économique pour la période du 1 avril 2017 au 31 mars 2018 publiée à la gazette officielle.

Nous avons constaté que vous avez décidé de ne pas recevoir les demandes de certificats de sélection des ressortissants étrangers des sous-catégories « entrepreneur » et « travailleur autonome ». Nos membres sont étonnés et inquiets de votre décision.

Nous en sommes étonnés car le gouvernement du Québec sous la recommandation de votre ministère a adopté comme orientation numéro 2 de la planification de l'immigration pour la période 2017-2019 un accroissement de la part de l'immigration économique pour atteindre 63% en fin de période. Dans votre cahier de consultation cette orientation est entre autres appuyé par la remarque suivante :

*Quant aux gens d'affaires, ils contribuent à la prospérité du Québec notamment par leur apport de capitaux et leur participation à la création d'entreprises.<sup>1</sup>*

De plus, à la page 19 du même document vous indiquez dans un encadré à propos de l'entrepreneuriat que " *Ce sont les demandeurs principaux de la sous-catégorie des gens d'affaires qui affichent la propension la plus élevée à devenir propriétaire d'entreprise ou travailleur autonome.* "

Nous ne comprenons pas aussi pourquoi cette suspension s'applique également aux entrepreneurs francophones alors que l'année dernière votre ministère les acceptait même si le nombre maximum de 250 dossiers entrepreneurs avait été atteint. Il serait surprenant que le nombre restreint d'entrepreneurs francophones taxe indument les capacités de traitement du

---

<sup>1</sup> Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion CAHIER DE CONSULTATION- LA PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION POUR LA PÉRIODE 2017-2019, PAGE 30, JUILLET 2016



MIDI. D'ailleurs vous avez conservé cette exemption pour immigrants investisseurs, il n'y a donc pas de motifs raisonnables de ne pas l'accorder à toute la sous-catégorie des gens d'affaires.

Nos membres sont inquiets à l'instar des nombreuses personnes qui attendaient la réouverture du programme entrepreneur quant à leurs projets d'établissement au Québec grâce à la création ou l'acquisition d'entreprise qui génèrent des emplois pour des travailleurs québécois.

Vous avez annoncé depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2014 l'intention de procéder à une refonte du programme entrepreneur. Comme elle vous l'a dit en commission parlementaire en août dernier, l'ACCPI souscrit entièrement à cette intention et souhaiterait être associé à son élaboration.

Nous espérons que vous allez nous informer le plus rapidement possible des modalités de cette refonte afin de pouvoir rassurer nos clients et ainsi conserver leur intérêt pour des projets d'affaires au Québec

Je suis, comme toujours, à votre disposition pour discuter avec vous ou vos collaborateurs de cette question fort importante pour le dynamisme de l'économie québécoise.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dory Jade, C. Dir.  
Directeur-général  
CAPIC-ACCPI